Les référents EPS des secteurs de collège – Cycle 3 (PE et P EPS)

publié le 28/05/2018

Descriptif :

Dans la perspective de la rédaction du projet pédagogique EPS de cycle 3, les référents professeurs des écoles et professeurs d'EPS des secteurs de collèges sont recensés. Sous l'impulsion des IA-IPR EPS, IEN et des chefs d'établissement, en lien avec les CPC EPS, ils contribuent à la mise en œuvre du cycle 3 par l'émergence d'une culture partagée à l'échelle du secteur de collège concerné.

Dans la perspective de la **rédaction du projet pédagogique EPS de cycle 3**, les référents professeurs des écoles et professeurs d'EPS des secteurs de collèges sont recensés. Sous l'impulsion des IA-IPR EPS, IEN et des chefs d'établissement, en lien avec les CPC EPS, ils contribuent à la mise en œuvre du cycle 3 par l'émergence d'une culture partagée à l'échelle du secteur de collège concerné.

Ces référents seront principalement amenés, **sous autorité hiérarchique**, à participer **à la construction de la programmation EPS du cycle 3**, puis, éventuellement à s'engager dans une réflexion plus globale au sein des conseils Ecole - Collège.
Les référents volontaires pourront également participer aux :

- Travaux de la commission départementale EPS inter-degrés.
- Formations locales (ateliers de mutualisation, FIL, stages, expérimentations/innovations).

Rappel des principes fixés par le cadre académique de conception des programmations des APSA au cycle 3 :

- Viser la **continuité** du parcours de formation de l'élève en et par l'EPS.
- Favoriser un **volume** de pratique hebdomadaire chaque année du cycle 3 conforme aux horaires définis dans les programmes.
- Assurer la **cohérence** et l'attractivité de l'offre d'APSA du CM1 à la 6ème dans le respect des programmes en vigueur.
- Construire la **complémentarité** de l'offre de pratique physique et sportive (écoles / collège) et des différents intervenants.
- Améliorer l'accès au « **savoir nager** » pour augmenter en fin de cycle 3 le taux de possession de l'ASSN et tendre vers les 100%.
- Favoriser un parcours d'EPS équilibré et cohérent tout au long du cycle 3 en programmant :
  - Au moins 3 champs d'apprentissage par an
  - Au moins 2 fois chaque champ d'apprentissage pendant le cycle,
  - Au moins 2 APSA différentes par champ d'apprentissage,
  - Un fil rouge (même activité / même champ d'apprentissage) sur les 3 années du cycle,
  - Au moins 10 heures de pratique effective par APSA.
- Favoriser l'organisation d'événements du sport scolaire (USEP / UNSS) en lien avec les séquences d'enseignement de l'EPS en écoles et en collèges.

Démarche possible – trois tableaux support :

1. Partir des activités proposées dans les écoles et le collège de secteur et/ou des programmations de chaque entité en indiquant les champs d'apprentissage concernés.
2. Faire un état des lieux des compétences acquises des élèves, des matériels et équipements, des ressources

humaines disponibles.

3. Croiser avec le cahier des charges académique pour vérifier si ce qui se fait déjà est en correspondance.
4. S'accorder et compléter le **tableau n°1 « de la partie commune de la programmation 1er-2ème degrés de l'EPS en cycle 3 » :**
   - Indiquer les APSA choisies et les classes concernées (CM1 ou CM2 ou 6ème) au sein des 4 champs d'apprentissage.
   - Choisir si possible une APSA fil rouge.
   - Indiquer la ou les activités support de la rencontre sport scolaire USEP-UNSS.

Tableau n°1 de la partie commune de programmation 1er-2ème degrés de l'EPS en cycle 3

	Champ 1 (10h/activité)		Champ 2 (10h/activité)		Champ 3 (10h/activité)		Champ 4 (10h/activité)		Rencontre USEP-UNSS	Total des heures concernant la partie commune de la programmation	Total des heures au choix des écoles ou du collège permettant de compléter librement cette programmation
CM1											
CM2											
6ème											

5. Une fois la partie commune de la programmation établie à l'aide des deux tableaux, les équipes construisent les progressions en termes d'apprentissage des élèves par APSA retenue (fiches APSA).
   Chaque école et collège pourra ensuite s'emparer de cette base commune pour compléter la programmation au
   regard des 108h d'EPS par an pour les CM1 et CM2 ou les 144 h pour les 6èmes. Utiliser le tableau n°3 en pièce jointe qui
   présente un exemple.
   En fonction des avancées dans chaque secteur, se fixer une étape supplémentaire pour favoriser une fluidité des
   apprentissages pour tous les élèves en EPS suivant un parcours de formation adapté, inclusif, équilibré et progressif.
   (GUIDE pour la mise en œuvre des PROGRAMMATIONS en EPS du CYCLE 3 - CM1-CM2-6ème).

Cahier des charges referents PE PEPS cycle3 (PDF de 391.4 ko)
Les référents EPS des secteurs de collège – Cycle 3 (PE et P EPS).

Guide académique cycle 3 mai 18 (Word de 273.5 ko)
Les référents EPS des secteurs de collège – Cycle 3 (PE et P EPS).

Guide académique cycle 3 mai 18 (PDF de 1.2 Mo)
Les référents EPS des secteurs de collège – Cycle 3 (PE et P EPS).

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.